

Ce budget est fait pour la Polynésie française, bien sûr ! On l'a dit suffisamment pendant les discussions. Je n'ai jamais regardé les étiquettes des maires. Je n'ai jamais regardé la couleur des maires et je sais que dans les services administratifs du Pays, nous évitons nous aussi de demander de traiter les administrés selon leur couleur. Notre administration, aujourd'hui, a de plus en plus appétence à traiter les dossiers comme ils doivent les traiter. J'essaye effectivement, avec le gouvernement, de lutter contre cette espèce de ségrégation qui a sévi pendant des années dans notre pays entre les bleus et les oranges. Nous voulons être la leur d'espoir, une leur d'espoir qui apportera au pays ce changement tant attendu et qui apaisera les relations qu'il y a entre nous.

Je vous remercie. (Applaudissements dans la salle.)

Le président : Merci. Merci, Monsieur le Président.

APPROBATION DES BUDGETS DES COMPTES SPÉCIAUX POUR L'EXERCICE 2017

Rapport n° 180-2016, en date du 17 novembre 2016, présenté au nom de la commission de l'économie, des finances, du budget et de la fonction publique par Messieurs les représentants Ronald Tumahai et René Temeharo.

— Cf. annexe —

Le président : Donc, je vous invite, chers collègues, à passer au rapport suivant, le rapport 180-2016 relatif à un projet de délibération approuvant les budgets des comptes spéciaux pour l'exercice 2017.

Il me semblait que la modification de l'ordre du jour devait traiter le budget et les comptes spéciaux. C'est bien ça ?... Donc, j'invite Monsieur Rony Tumahai à bien vouloir présenter son rapport.

Merci.

M. Ronald Tumahai, rapporteur : Merci, Monsieur le président.

— Présentation du rapport —

Voilà, Monsieur le président.

Le président : Merci. Merci, Monsieur le représentant.

Donc, nous sommes dans la discussion générale et nous venons de terminer la première intervention. Pour le groupe TAHOERA'A HUIRAATIRA, 17 minutes.

Madame Tinorua.

Mme Alice Tinorua-Rijkaart : Merci, Monsieur le président.

Le projet de délibération que nous étudions maintenant concerne, d'une part, la suppression du compte d'aide aux victimes des calamités (CAVC) et, d'autre part, le budget pour 2017 des sept autres comptes spéciaux.

Sans revenir sur le débat que nous avons déjà eu sur le sujet, je tiens à réaffirmer ici que le groupe TAHOERA'A HUIRAATIRA désapprouve la suppression du CAVC. Ce compte permettait de mobiliser rapidement des ressources budgétaires et entièrement disponibles grâce à la taxe qui lui était affectée, pour pouvoir intervenir en cas de dégâts occasionnés par des calamités naturelles. C'était, pour ainsi dire, un outil d'anticipation permettant d'agir vite. Encore fallait-il savoir s'en servir !

Pour ne prendre en exemple que les trois dernières années, la fiscalité dédiée à ce fonds a rapporté plus d'un milliard, alors que chaque année les dépenses d'intervention pour les dégâts dus aux calamités ne mobilisaient pas toutes les ressources.

Vous avez fait le choix d'une méthode budgétaire différente, nous l'avons examinée dernièrement à l'occasion de la modification de notre réglementation budgétaire et financière, je veux parler de la modification de la délibération 95-205 concernant les dépenses dites « imprévues ». En choisissant cette méthode, en réalité, vous avez confisqué la fiscalité qui était dédiée à ce fonds depuis sa création en 1992 pour les réparations lorsque les calamités naturelles occasionnaient des dégâts aux ouvrages publics, voire sous certaines conditions aux biens privés. C'est en incorporant les recettes fiscales du CAVC au budget primitif 2017 que vous pouvez afficher une augmentation des recettes fiscales d'environ 7,8 % par rapport à 2016. En réalité, hors intégration de cette recette initialement affectée au CAVC, l'augmentation de la fiscalité perçue au profit du budget général n'aurait été que de l'ordre de 3,28 %. Grâce à cela, vous servez au passage le FIP. Nous comprenons que les maires sourient mieux aujourd'hui !

Pour en revenir au deuxième volet de ce projet de délibération, intéressons-nous aux projections budgétaires du Fonds de régulation des prix des hydrocarbures (FRPH). En effet, le gouvernement propose de ponctionner sur ce fonds 1,4 milliard F CFP pour financer le budget général. Cette nouvelle ponction fait suite à la précédente qui a permis de compléter les recettes du collectif budgétaire de juin 2016.

Il va sans dire que ces prélèvements qui tendent à devenir récurrents ne constituent pas un mode de financement par des ressources budgétaires pérennes. Par le passé, le recours à de telles ponctions dans les divers fonds spéciaux ou encore les réserves n'ont pu qu'assécher ces mêmes fonds. Cette situation a concouru à la dégradation structurelle de nos comptes publics, ce qui nous a conduits à prendre des mesures fortes dès 2013 pour parvenir au redressement de notre collectivité. Mais n'oublions pas que les mêmes causes produisent les mêmes effets et qu'il faut se prémunir contre les mauvaises pratiques.

Je vous remercie de votre attention.

Le président : Merci. Pour le groupe UPLD, Madame Tevahitua.

Mme Éliane Tevahitua : Merci, Monsieur le président. Bonjour à tous en cet après-midi encore couvert.

L'examen du FRPH, fonds de régulation des prix des hydrocarbures, prend un relief tout particulier à l'heure où l'Autorité polynésienne de la concurrence vient de rendre son avis sur le secteur du transport des hydrocarbures et en particulier sur les dispositions de la convention décennale du 7 juillet 2006 liant le Pays à cinq sociétés de la place.

Cette convention dont le terme est prévu le 31 décembre prochain couvre l'approvisionnement régulier de la Polynésie en produits pétroliers, les besoins étant estimés à 400 000 tonnes par an. L'impact économique de leurs prix, tant dans le domaine des transports et de la production électrique, est indéniable et l'Autorité de la concurrence a émis 14 recommandations parmi lesquelles nous retiendrons la nécessité :

- d'un audit indépendant des besoins et des contraintes de la Polynésie française en matière de produits pétroliers ;
- d'un nouveau mode de calcul du fret à la tonne et de prix d'acheminement plus compétitif ;
- d'un renforcement des contrôles vis-à-vis des trois sociétés pétrolières importatrices et des deux sociétés de transport maritime, avec des sanctions dissuasives en cas de non-respect des clauses conventionnelles.

Mais la proximité des échéances électorales de 2017 puis de 2018 nous fait plus que douter de leur mise en œuvre effective lors de la renégociation de ladite convention.

L'examen des recettes du FRPH révèle qu'elles ont triplé entre 2013 et 2015, si bien qu'au 31 décembre 2015, les réserves s'établissaient définitivement à 3 milliards. C'est tout bénéfique pour le gouvernement qui, après avoir ponctionné 1,6 milliard en collectif budgétaire 2016, va dépouiller le 1,4 milliard restant dans le budget général primitif 2017 ; un budget général 2017 que vous avez conçu pour être un budget de combat ! Un combat pour les prochaines échéances législatives de juin prochain, sommes-nous tentées de penser, d'autant que la suppression prévue du FRPH afin « d'affecter le vrai prix du carburant consommé par les automobilistes » est reportée sine die.

Aujourd'hui, comme par hasard, il n'est plus question de le supprimer, afin de vous permettre, en fait, de thésauriser davantage de liquidités en vue des échéances territoriales de 2018. N'est-ce pas ? Après un budget 2017 de combat en vue des législatives, nous aurions donc droit à un budget 2018 d'arrosage clientéliste !

Pour ce qui concerne le FIPTH, les réserves atteignent 197 millions au 31 décembre 2015. Elles demeurent importantes, même après prélèvement de 35 millions pour compléter un budget 2017 de 91 millions. Ces réserves inutilisées au profit des travailleurs handicapés révèlent que vous n'avez aucune véritable politique d'insertion professionnelle à leur proposer ainsi qu'à leurs familles, Madame la ministre. Le budget 2017 de ce fonds est prévu aller pour l'essentiel, c'est-à-dire 47,3 millions, à l'APRP qui, grâce à cette absence de politique du handicap, profite de l'aubaine et occupe une véritable position monopolistique en demeurant encore à ce jour l'unique structure d'insertion professionnelle adaptée. L'embauche en entreprise des travailleurs handicapés restant anecdotique, vous envisagez, pour « dynamiser l'emploi des personnes reconnues travailleurs handicapés », de recourir aux associations. Oui, mais quand deviendront-elles des acteurs d'insertion professionnelle alors que la simple reconnaissance préalable de la qualité de travailleur handicapé par la DAS est encore embryonnaire, pour ne pas dire inexistante ? Par ailleurs, vous n'êtes pas sans savoir que si l'embauche en entreprise des travailleurs handicapés reste anecdotique, c'est parce que les handicapés souhaitant travailler perdent en retour le bénéfice de leur allocation de la COTOREP ! Comme repoussoir à l'insertion professionnelle, on ne fait pas mieux ! Ils seraient à ce jour plusieurs milliers d'handicapés en capacité de travailler sans que vous, Madame la ministre, soyez en mesure de nous donner les chiffres exacts. Vous auriez pris l'attache de Madame Henriette Kamia, présidente de la fédération des associations d'handicapés, vous auriez appris d'elle qu'ils sont 8000 handicapés adultes et 1200 handicapés mineurs recensés par ses soins !

Pour ce qui est du FELP, le fonds pour l'emploi et la lutte contre la pauvreté, le budget 2017 de ce fonds s'élève à près de 32 milliards, dont 1,4 milliard de participation de l'État au titre de la dernière année de la convention triennale. Sur la poursuite de la quote-part de l'État, les élus ne disposent à ce jour d'aucun élément tangible de votre part ni n'ont entendu parler des moindres prémices de négociation avec l'État ! 24 milliards seront consacrés à la vie sociale en faveur des personnes en grande vulnérabilité (RST) alors qu'un tiers des Polynésiens a sombré dans la précarité et la misère. Afin de maintenir la cohésion sociale, 4 milliards seront dédiés aux actions pour l'emploi et financeront 3 000 stages et 850 contrats en faveur de l'emploi. Mais pour combien d'embauches au final ? Depuis la mise en place de ces dispositifs d'aide à l'emploi, combien de jeunes ont fini leurs stages ou leurs contrats par une embauche ?

Concernant les autres comptes, nous n'avons pas de remarques particulières à faire si ce n'est que la fin du CAVC n'est pas perdue pour tout le monde puisqu'il permet au gouvernement de récupérer au profit du budget général la taxe spéciale spécifique de consommation qui rapporte 1,2 milliard par an. La présente délibération prévoit d'affecter 1,2 milliard de reliquat 2015 du FIPTH, le fonds de péréquation des prix des hydrocarbures, ainsi qu'une ponction du FIGD de 1,114 milliard F CFP au profit du budget général. Au total, le gouvernement prélèvera plus 3,7 milliards de recettes potentielles provenant de l'extinction du CAVC, du FRPH, du FIGD pour les injecter à son budget de combat en vue des prochaines législatives.

C'est pourquoi le groupe UPLD s'abstiendra sur ce dossier.

Je vous remercie de votre attention.

Le président : Merci, Madame la représentante.

Nous avons terminé, s'agissant des interventions. Est-ce que le gouvernement souhaite réagir ? Pas de questions particulières ?...

M. Ronald Tumahai : Monsieur le président, s'il vous plaît...

Le président : Oui, Monsieur Tumahai.

M. Ronald Tumahai : Je pense qu'il y a eu un petit couac, là...

Le président : Je vous en prie.

M. Ronald Tumahai : La présentation du premier compte spécial que j'avais faite... Par contre, Madame Tevahitua a fait le rapporteur à ma place pour tous les comptes spéciaux... Donc, je n'avais pas terminé tous les comptes. J'ai fait simplement le premier.

Le président : Très bien.

M. Ronald Tumahai : Vous voulez que je continue pour les autres comptes ?...

Le président : Il vous reste encore du temps de parole, donc si vous souhaitez utiliser votre temps de parole, c'est votre droit, Monsieur le représentant. Vous souhaitez poursuivre ?...

M. Ronald Tumahai : Je ne suis pas allé jusqu'à la fin de tous les comptes...

Le président : Je vous en prie. Je vous en prie.

M. Ronald Tumahai : Donc, j'attaque le deuxième compte.

Fonds de péréquation des prix des hydrocarbures :

Le Fonds de péréquation des prix des hydrocarbures ou FPPH a été créé le 29 mai 1997 en même temps que le FRPH et vient compléter son action de stabilisation des prix des hydrocarbures en les maintenant identiques en tout lieu de la Polynésie française. Ce fonds est alimenté par la taxe à l'importation sur l'essence, certains gazoles, le gaz et le pétrole. Les dépenses concernent les frais de transport des hydrocarbures vers les îles et certains frais de commercialisation dans les îles. Le montant des recettes et des dépenses s'établit depuis 2015 aux environs de 1,2 milliard. C'est pourquoi le budget primitif 2017 du FPPH nous est proposé en recettes et en dépenses à hauteur de 1,2 milliard. Ça, c'est pour le FPPH.

Pour le Fonds pour l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés :

Il est utile de rappeler que ce compte spécial dénommé Fonds pour l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés ou FIPTH est alimenté par les établissements publics ou privés de plus de 25 salariés qui n'atteignent pas leur quota d'embauche de 2 % de travailleurs handicapés. Les recettes ainsi générées sont affectées au financement d'actions relatives à l'adaptation, à la formation professionnelle de travailleurs handicapés, à l'amélioration de l'ergonomie de postes et de locaux de travail, aux subventions pour les établissements de travail protégé, au soutien des entreprises pour la promotion de l'accès à l'emploi des travailleurs handicapés ou du maintien de ces emplois.

Pour l'exercice 2017, les dépenses qui sont prévues pour plus de 92 % aux aides à caractère économique s'élèvent au total à 91,6 millions de francs. Les recettes nécessaires à l'équilibre budgétaire du fonds proviennent à hauteur de 56,6 millions de la participation des employeurs. Le solde de 35 millions est prélevé sur les réserves du fonds. La progression des aides programmées en 2017 pour les travailleurs handicapés est très significative, puisqu'elles passent de 56,6 millions en 2016 à 91,6 millions en 2017, soit une augmentation de près de 62 %. Les recettes provenant des employeurs ne devraient progresser quant à elles que de 53 à 56,6 millions de francs, soit seulement 6,8 %. Les réserves du Fonds pour l'insertion

professionnelle des travailleurs handicapés qui s'élevaient au 31 décembre 2015 à 197,5 millions permettent, sans mettre en danger la pérennité de son existence, de financer cette augmentation des aides à hauteur de 35 millions.

Quant au Fonds pour l'amortissement du déficit social :

Le Fonds pour l'amortissement du déficit social ou FADES a été créé le 21 février 2011 pour apurer le déficit du Régime Général des Salariés, le RGS, qui s'élevait au 31 décembre 2010 à 14,768 millions.

Ce fonds est intégralement financé par le budget général. Après un premier versement de 700 millions en 2011, une somme de 800 millions est versée tous les ans depuis 2012. Ainsi, grâce à ce fonds, le déficit du RGS a été réduit de 4,7 milliards. Le solde qu'il nous reste à apurer s'établit donc à environ 10 milliards. Par conséquent, il nous est proposé de reconduire pour le budget primitif 2017 le montant du versement de 800 millions prélevés sur le budget général.

Pour le Fonds pour le développement du tourisme de croisière :

Le Fonds pour le développement du tourisme de croisière ou FDTC a été créé le 19 novembre 2010 pour soutenir les efforts du Pays visant à attirer plus de croisiéristes dans nos eaux.

Ce fonds est voué à financer des investissements comme l'aménagement de zones d'accueil et de certains sites touristiques fréquentés par les croisiéristes ; et du fonctionnement, notamment l'organisation d'animations et de toutes les manifestations à l'attention des croisiéristes dans les îles. Ce fonds subventionne aussi les établissements, qu'ils soient publics, privés ou d'économie mixte, chargés de la promotion de la Polynésie française en lien avec la croisière, de l'animation locale, de l'aménagement ou de l'entretien des sites touristiques visités par les croisiéristes. Ce fonds est exclusivement alimenté par la taxe pour le développement de la croisière instituée par la loi de pays du 7 octobre 2010 et perçue auprès des paquebots de croisière opérant dans nos eaux.

Pour l'exercice 2017, comme pour celui de 2016, le budget s'équilibre à 100 millions dont 70 millions versés en section d'investissement seront employés à financer les aménagements des pôles de débarquement de Fakarava.

Pour le Fonds pour l'emploi et la lutte contre la pauvreté :

Le Fonds pour l'emploi et la lutte contre la pauvreté ou FELP a été créé en juillet 2013 par la réforme fiscale qui a pérennisé les financements du régime de solidarité de Polynésie française (RSPF). L'objet du FELP est de recevoir ces financements.

Les dépenses de ce fonds sont classées en deux chapitres : « Travail et emploi » sous le numéro 967, et « Vie sociale » sous le numéro 971. Ce classement permet de distinguer les deux secteurs d'action de ce fonds, dont le plus important sur le plan de la dotation budgétaire est le RSPF identifié sous le chapitre « Vie sociale ».

Les dépenses du RSPF prévues pour 2017 s'élèvent à près de 27,859 milliards francs, contre 25,162 milliards en 2016, et représentent une augmentation de près de 2,700 milliards de francs, soit 10,7 % par rapport à l'exercice en cours. Le financement de ce chapitre 971 est assuré par les recettes fiscales à hauteur de 26,227 milliards qui comprendra, à partir du 1er janvier 2017, celle de la taxe de consommation pour la prévention, conformément aux dispositions prises en 2001 par la délibération 2001-208 APF. À ces recettes fiscales, insuffisantes pour équilibrer les dépenses du RSPF, viennent s'ajouter la participation de l'État au titre de la dernière année de la convention triennale pour 1,432 milliard, et celle du budget général pour le solde de 200 millions.

Les actions pour l'emploi identifiées dans le chapitre 967 s'élèvent à 4 milliards, contre 3,750 milliards en 2016, et sont financées intégralement par un versement du budget général. L'augmentation du budget 2017 des actions pour l'emploi représente 250 millions, soit 6,7 % par rapport à 2016. Ainsi, le budget primitif du FELP s'établit au total à 31,859 milliards de francs, en progression de 2,950 milliards, soit 10,2 %, par rapport à 2016. Cette augmentation marquée du budget de ce volet de l'aide sociale voulue par le gouvernement est rendue possible grâce, d'une part, à l'augmentation des recettes fiscales provenant de la relance économique et, d'autre part, aux économies budgétaires sur d'autres postes prévues pour 2017.

Pour le Fonds de l'investissement et de garantie de la dette :

Le Fonds de l'investissement et de garantie de la dette ou FIGD, créé le 13 juillet 2013, répond à l'impératif de reconstituer un fonds de roulement de la collectivité et de prémunir les bailleurs de fonds contre toute défaillance du Pays dans le remboursement de ses emprunts. Il est indispensable de consentir cet effort budgétaire, preuve d'une gestion saine des deniers publics, afin de consolider la confiance des organismes prêteurs pour lesquels le FIGD constitue, en outre, une garantie supplémentaire.

Le FIGD est alimenté par des versements du budget général et, depuis 2014, par l'affectation de diverses taxes, dont celles sur les assurances, le produit net bancaire, sur les surfaces commerciales et la publicité.

Le budget primitif pour 2017 de ce compte spécial est établi à 2,904 milliards en dépenses et en recettes, dont 1,804 milliard de recettes fiscales. Les réserves constituées du FIGD progressent chaque année d'environ 610 millions de francs. Le solde des recettes fiscales est employé à provisionner le remboursement in fine des deux emprunts obligataires. Le résultat à la clôture de l'exercice 2017 est estimé à 4,227 milliards. La provision constituée s'élèvera alors à 3,113 milliards. Par mesure de prudence, il est recommandé de toujours conserver, a minima, la provision constituée. Il reste donc un solde disponible de 1,114 milliard sur lequel il nous est proposé de prélever 1,100 milliard pour le verser au budget général. Cette opération de gestion financière permettra, sans altérer les réserves constituées du fonds de l'investissement et de garantie de la dette, d'augmenter la capacité d'autofinancement de la collectivité. L'article 5 de la délibération no 2013-57 APF créant le FIGD sera modifié en conséquence, comme il l'a été en 2016, pour autoriser ce prélèvement.

Merci.

Le président : Merci, Monsieur le représentant.

Nous en avons terminé avec les interventions.

Nous passons à la lecture de la délibération en invitant le rapporteur à bien vouloir donner lecture de l'article 1er.

— Cf. annexe —

Titre 1er - Dispositions diverses

Article 1er.-

Le président : Merci. La discussion est ouverte sur l'article 1er. Je mets aux voix l'article 1er. Qui est pour ?... Qui s'abstient ?... Qui est contre ?... 16 contre, 10 abstentions et 31 voix pour.

ADOPTÉ, à mains levées, par 31 voix pour, 16 voix contre et 10 abstentions.

Le président : Article 2.

Titre II - Dispositions budgétaires

Article 2.-

Le président : Merci. Pas d'intervention sur l'article 2. Qui est pour ? 31 voix pour. Qui s'abstient ? 10 abstentions. Qui est contre ? 16 contre.

ADOPTÉ, à mains levées, par 31 voix pour, 16 voix contre et 10 abstentions.

Le président : Article 3.

Article 3.-

Chapitre 966 -

Le président : Merci. Même vote pour le chapitre 966 ?...

MEME VOTE.

Le président : Chapitre 990.

Chapitre 990 -

Le président : Même vote ?...

MEME VOTE.

Le président : Chapitre 991.

Chapitre 991 -

Le président : Même vote ?...

MEME VOTE.

Le président : Total recettes directes.

Total recettes directes -

Le président : Même vote pour le total des recettes directes ?...

MEME VOTE.

Le président : Nous passons en dépenses directes, chapitre 966.

Chapitre 966 -

Le président : Même vote ?...

MEME VOTE.

Le président : Chapitre 991.

Chapitre 991 -

Le président : Même vote.

MEME VOTE.

Le président : Total dépenses directes.

Total dépenses directes -

Le président : Même vote ?...

MEME VOTE.

Le président : Sur l'ensemble de l'article 3, même vote ?...

MEME VOTE.

Le président : Nous passons à l'article 4, en recettes directes.

Article 4.-

Chapitre 990 -

Le président : Qui est pour ?... 41 voix pour. Qui s'abstient ? Qui est contre ?... 16 contre.

ADOPTÉ, à mains levées, par 41 voix pour et 16 voix contre.

Le président : Total recettes directes.

Total recettes directes -

Le président : Alors, excusez-moi, en total recettes directes, 1,200 milliard, même vote ?... Même vote.

MEME VOTE.

Le président : Donc, nous passons en dépenses directes, chapitre 966, Monsieur le représentant.

Chapitre 966 -

Le président : Même vote ?...

MEME VOTE.

Le président : Total dépenses directes.

Total dépenses directes -

Le président : Même vote.

MEME VOTE.

Le président : Sur l'ensemble de l'article 4, même vote ?...

MEME VOTE.

Le président : Nous passons à l'article 5, en recettes directes.

Article 5.-

Chapitre 967 -

Le président : Merci. Qui est pour ?... Abstentions ?... Nous sommes à l'article 5, chapitre 967. À l'unanimité ?...

ADOPTÉ, à mains levées et à l'unanimité.

Le président : Chapitre 991.

Chapitre 967 -

Le président : Même vote ?... Même vote.

MEME VOTE.

Le président : Total recettes directes.

Total recettes directes -

Le président : Même vote sur le total des recettes directes ?...

MEME VOTE.

Le président : Nous passons en dépenses directes, chapitre 967.

Chapitre 967 -

Le président : Même vote sur le total chapitre 967 ?...

MEME VOTE.

Le président : Nous passons aux dépenses directes.

Total dépenses directes -

Le président : Même vote ?...

MEME VOTE.

Le président : Sur l'ensemble de l'article 5, même vote ?... Même vote.

MEME VOTE.

Le président : Nous passons à l'article 6, en recettes directes.

Article 6.-

Chapitre 967 -

Le président : Merci. Qui est pour le chapitre 967 ?... 41 voix pour. Qui s'abstient ? 16 abstentions.

ADOPTÉ, à mains levées, par 41 voix pour et 16 abstentions.

Le président : Total recettes directes.

Total recettes directes -

Le président : Même vote ?...

MEME VOTE.

Le président : Nous passons aux dépenses directes, chapitre 967.

Chapitre 967 -

Le président : Même vote ?...

MEME VOTE.

Le président : Total dépenses directes.

Total dépenses directes -

Le président : Même vote ?...

MEME VOTE.

Le président : Sur l'ensemble de l'article 6, même vote ?...

MEME VOTE.

Le président : Nous passons à l'article 7.

Article 7.-

Chapitre 990 -

Le président : Qui est pour le chapitre 990 ?... Qui est pour le chapitre 990 ? 41 voix pour. Qui s'abstient ?... 16 abstentions. ADOPTÉ, à mains levées, par 41 voix pour et 16 abstentions.

Le président : Total recettes directes.

Total recettes directes -

Le président : Même vote ?...

MEME VOTE.

Le président : Nous passons aux dépenses directes, chapitre 964.

Chapitre 964 -

Le président : Même vote pour le chapitre 964 ?...

MEME VOTE.

Le président : Chapitre 023.

Chapitre 023 -

Le président : Même vote.

MEME VOTE.

Le président : Total dépenses directes.

Total dépenses directes -

Le président : Même vote.

MEME VOTE.

Le président : Nous passons en section d'investissement, chapitre 021.

Chapitre 021 -

Le président : Même vote pour le chapitre 021 ?...

MEME VOTE.

Le président : Total recettes.

Total recettes -

Le président : Même vote ?...

MEME VOTE.

Le président : Nous passons en autorisations de programme, chapitre 904.

Chapitre 904 -

Le président : Même vote ?...

MEME VOTE.

Le président : Total autorisations de programme.

Total autorisations de programme -

Le président : Même vote ?...

MEME VOTE.

Le président : Nous passons en crédits de paiement, chapitre 904.

Chapitre 904 -

Le président : Même vote sur le chapitre 904 ?...

MEME VOTE.

Le président : Total crédits de paiement.

Total crédits de paiement -

Le président : Même vote ?...

MEME VOTE.

Le président : Sur l'ensemble de l'article 7, même vote.

MEME VOTE.

Le président : Nous passons à l'article 8.

Article 8.-

Le président : Je vous remercie. Qui est pour l'article 8 ?... Qui s'abstient ? 10 abstentions et 47 voix pour.
ADOPTÉ, à mains levées, par 47 voix pour et 10 abstentions.

Le président : Article 9.

Article 9.-

Le président : En recettes directes, le chapitre 967.

Chapitre 967 -

Le président : Je mets aux voix le chapitre 967. Qui est pour ?... Qui s'abstient ? 10 abstentions et 47 voix pour.
ADOPTÉ, à mains levées, par 47 voix pour et 10 abstentions.

Le président : Chapitre 971.

Chapitre 971 -

Le président : Même vote pour le chapitre 971 ?...

MEME VOTE.

Le président : Chapitre 990.

Chapitre 990 -

Le président : Même vote.

MEME VOTE.

Le président : Total recettes directes.

Total recettes directes -

Le président : Même vote ?...

MEME VOTE.

Le président : Nous passons en dépenses directes, chapitre 967.

Chapitre 967 -

Le président : Même vote ?...

MEME VOTE.

Le président : Chapitre 971.

Chapitre 971 -

Le président : Même vote ?...

MEME VOTE.

Le président : Total dépenses directes.

Total dépenses directes -

Le président : Même vote ?...

MEME VOTE.

Le président : Sur l'ensemble de l'article 9, même vote ?...

MEME VOTE.

Le président : Nous passons à l'article 10.

Article 10.-

Le président : Merci. Je mets aux voix l'article 10. Qui est pour ? 31 voix pour. Qui s'abstient ? 10 abstentions. Qui est contre ? 16 contre. ADOPTÉ, à mains levées, par 31 voix pour, 16 voix contre et 10 abstentions.

Le président : Article 11.

Article 11.-

Le président : En recettes directes, chapitre 990.

Chapitre 990 -

Le président : Qui est pour le chapitre 990 ?... Qui s'abstient ?... 26 abstentions, 31 voix pour. ADOPTÉ, à mains levées, par 31 voix pour et 26 abstentions.

Le président : Chapitre 991.

Chapitre 991 -

Le président : Même vote ?...

MEME VOTE.

Le président : Total recettes directes.

Total recettes directes -

Le président : Même vote ?...

MEME VOTE.

Le président : Nous passons aux dépenses directes, chapitre 991.

Chapitre 991 -

Le président : Même vote ?...

MEME VOTE.

Le président : Total dépenses directes.

Total dépenses directes -

Le président : Même vote ?...

MEME VOTE.

Le président : Sur l'ensemble de l'article 11, même vote ?...

MEME VOTE.

Le président : Nous passons à l'article 12.

Article 12.-

Le président : Même vote pour l'article 12 ?...

MEME VOTE.

Le président : Sur l'ensemble de la délibération, qui est pour ?... 31 voix pour. Qui s'abstient ?... 26 abstentions. La délibération est adoptée. ADOPTÉ, à mains levées, par 31 voix pour et 26 abstentions.

AVIS DE L'ASSEMBLEE DE LA POLYNESIE FRANÇAISE SUR LE PROJET DE LOI AUTORISANT L'ADHESION DE LA FRANCE AU DEUXIEME PROTOCOLE RELATIF A LA CONVENTION DE LA HAYE DE 1954 POUR LA PROTECTION DES BIENS CULTURELS EN CAS DE CONFLIT ARME,

Rapport n° 182-2016 du 21 novembre 2016, présenté au nom de la commission du tourisme, de l'écologie, de la culture, de l'aménagement du territoire et du transport aérien, par Madame la représentante Nicole Bouteau.

— Cf. annexe —

Le président : Chers amis, je vous invite à poursuivre sur notre rythme. Cette fois-ci, reprenons l'ordre de passage initial en vous invitant à étudier le rapport 182-2016 relatif à l'avis de l'assemblée de la Polynésie française sur le projet loi autorisant l'adhésion de la France au deuxième protocole relatif à la convention de La Haye de 1954 pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé, en invitant Madame le rapporteur à bien vouloir présenter son rapport.

Mme Nicole Bouteau, rapporteure : Merci, Monsieur le président.

— Présentation du rapport —

Le président : Merci.

Nous disposons de 30 minutes pour la discussion générale. Donc, il s'agit d'une répartition équitable pour l'ensemble des groupes politiques : 10 minutes pour chaque groupe politique.

Donc, pour poursuivre avec l'intervention du RMA, j'invite l'intervenant du groupe RMA... Monsieur Faatau.